

# lois

**Loi n° 2016-76 du 16 décembre 2016, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 8 novembre 2016, entre la République Tunisienne et la banque africaine de développement pour le financement du programme d'appui au développement régional inclusif (PADRI) <sup>(1)</sup>.**

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvé, l'accord de prêt annexé à la présente loi, conclu à Tunis le 8 novembre 2016, entre la République Tunisienne et la banque africaine de développement d'un montant de cent quatre-vingt millions (180.000.000) Euros pour la financement du programme d'appui au développement régional inclusif (PADRI).

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 16 décembre 2016.

*Le Président de la République*

**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

---

<sup>(1)</sup> Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 8 décembre 2016.